

# L'ÉCHO DE PARIS

## de Roubaix - Tourcoing

### ABONNEMENTS

Troisième	Six mois	Un an
4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

### REDACTION ET ADMINISTRATION

ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING  
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

### ANNONCES

À ROUBAIX, 93, Grande-Rue.  
À TOURCOING, 12, Rue Desurmont.  
À LILLE, 24, Rue de Péters.

## BULLETIN DU JOUR

### RIEN DE FAIT !

Elle a eu lieu, enfin, la grande interpellation si impatiemment attendue. Hier, M. Scheurer-Kestner est monté à la tribune du Sénat pour répondre aux discours prononcés samedi, à la Chambre, par M. Méline et le Général Billot, au sujet du Panama militaire.

Nos députés nous annoncent qu'il y avait foule au Luxembourg.

Tous les pères-conscrits, pas trop invalides encore, étaient venus occuper leur chaise curule et beaucoup de députés se pressaient dans l'hémicycle.

Quant aux tribunes elles regorgent, dit-on, de beau monde. — daines, vieillards et messieurs « copur-chics ».

Or, si nous nous référons aux informations des agences, la déception aurait été grande chez les curieux et chez les sénateurs.

M. Scheurer-Kestner n'aurait interpellé que pour ne rien dire; le grand débat se serait terminé en eau-de-bouillon !

Nous attendons la venue du *Journal officiel* avant de donner notre sentiment; mais nous ne croyons pas trop nous avancer, en déclarant, d'ores et déjà, que M. Scheurer-Kestner est sorti diminué de cette séance si fébrilement attendue des divers camps de l'opposition.

Quant au président du Conseil et au Ministre de la Guerre, ils se sont bornés à renouveler, devant les sénateurs, les déclarations qu'ils avaient faites devant les députés :

« Dreyfus a été bien jugé, légitimement condamné. Qu'il pourrisse à l'île du Diable... Pour Esterhazy, c'est une autre affaire. On verra ! »

A l'unanimité de 231 votants, le langage du gouvernement a été approuvé.

En est-ce fini maintenant de l'affaire Dreyfus ?

Nous ne le pensons pas, et M. Méline qui, avec une si belle assurance, déclarait avoir pour son côté « quatre millions » n'y avait pas d'affaire Dreyfus « ne le pense pas davantage. Avant qu'il soit longtemps, la lutte recommencera de plus belle entre ceux qui ont la conviction de l'innocence du capitaine Dreyfus, et ceux qui affirment sa culpabilité.

MM. Méline et Billot avaient pourtant les moyens de terminer d'un coup : c'était d'apporter au Sénat les preuves de la trahison.

Pourquoi ne les ont-ils pas fournies ?

Par convenances diplomatiques; par crainte de complications extérieures, disent-ils !

Cosmisions n'en sont pas, quand il s'agit de l'honneur et de la tranquillité d'un pays...

Le Gouvernement a pu triompher de M. Scheurer-Kestner; en effrayant les sénateurs, mais il reste tributaire de l'opinion publique, incertaine devant le mystère du « huis-clos », et qui « veut toute la lumière.

On peut retarder cette échéance; on ne l'évitera pas.

C'est pour quoi les palabres d'hier sont de celles qu'emporte le vent.

Rien n'est fait.

G. STAUFF-EVAUZY.

## LA GRÈVE DES MÉCANICIENS et la Journée de Huit heures

La conférence entre patrons et ouvriers n'a produit aucun résultat, comme il fallait s'y attendre; d'un côté les ouvriers tradent unites des mécaniciens ont maintenu leur demande de réduction de la journée de travail; de l'autre, les patrons, guidés par le colonel Dycers et M. Si mens, se sont opposés à toute intervention des unions dans les conditions du travail. Les deux partis maintiennent leurs positions, et d'un côté comme de l'autre, on refuse toute concession.

C'est la première fois pourtant que des patrons consentent à donner les raisons de leur refus d'accorder une réduction de la journée de travail. Elles sont exposées tout au long dans le rapport officiel de la conférence. Les Trade-Unions demandent l'introduction de la journée de huit heures, ou d'une semaine de travail de quarante-huit heures. Les patrons répondent qu'ils ne peuvent accorder cette réforme pour les raisons suivantes, que nous allons examiner :

1. L'expérience, d'après eux, a montré que toute diminution des heures de travail, même sans réduction de salaires, entraîne une diminution de production, à moins qu'on n'use vis-à-vis des ouvriers d'un système de surveillance et de sévérité qui leur deviendrait insupportable et que les patrons n'aimeraient pas appliquer. De plus, l'industrie anglaise ne pourrait supporter aucune augmentation des frais de la production, et telle serait la conséquence fatale de la réduction des heures de travail.

2. Si l'on adopte le point de vue des patrons anglais, à part de toute considération humanitaire et de toute préoccupation de bien-être pour l'ouvrier, on peut se demander si un tel aveu n'est pas la condamnation même du système industriel actuel. La réduction de la journée de travail entraîne une augmentation des frais de production; par conséquent, il est impossible qu'un patron, soucieux de gagner de l'argent, introduise et l'applique dans les ateliers.

A cela on a répondu que la réduction de la journée de travail avait amené, à diverses époques, notamment après les Factory Acts, une augmentation de la production. L'époque la plus prospère de l'industrie anglaise, comme le démontre Marx en s'appuyant sur les rapports des inspecteurs du gouvernement, est celle qui a suivi la législation protectrice du travail de 1833 à 1890. Les patrons anglais protestent alors contre toute réduction de la journée de travail des enfants et des femmes dans les fabriques, sous prétexte que de telles restrictions amèneraient à brève échéance le ruine de l'industrie anglaise. On peut trouver toutes les plaintes et les réclamations des patrons anglais ainsi que les rapports des inspecteurs dans le huitième chapitre du *Capital* (Tome Ier).

L'adoption de la loi de dix heures par le Parlement mit fin à ces réclamations, car, grâce à l'extension du commerce et de l'industrie anglaises, au monopole qu'elle avait conquis, l'argument pessimiste des patrons ne pouvait plus tenir debout. Aujourd'hui ils le renouvellent; et il faut l'avouer, avec un semblant de raison. Tant que l'industrie anglaise avait le monopole du marché du monde, on pouvait réduire la journée de travail; mais aujourd'hui l'Angleterre a à lutter contre les autres nations.

« Quoique le commerce de ce pays, ajoutent les patrons, soit encore supérieur à celui des autres nations, nous nous voyons presque débordés, la demande pour nos produits diminue à vue d'œil, et notre suprématie va disparaître... Nous sommes convaincus que dans l'intérêt de nos ouvriers comme dans le nôtre, nous ne pourrions accepter aucune réduction de la journée de travail. »

Dans un livre, intitulé *Made in Germany*, qui a eu un grand succès en Angleterre, et dont l'auteur est M. Williams, la vraie raison de la décadence de l'industrie anglaise et de son infériorité vis-à-vis de l'Allemagne, par exemple, est indiquée avec un grand luxe de preuves. Elle est dans l'inhabileté et le manque d'initiative des patrons anglais, qui n'ont pas su rester au niveau de leurs concurrents. Aujourd'hui, ils font payer par leurs ouvriers leurs erreurs et leur manque de jugement.

En tous cas, les mécaniciens anglais sont encore les premiers ouvriers du monde et la demande pour les produits des ateliers anglais avant la grève était, comme l'a montré John Burns, supérieure à celle qui est faite pour les produits allemands. D'un autre côté, les fabricants anglais, qui ont

## LE PARLEMENT

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

#### AVANT LA SÉANCE

Paris, 7 décembre.

On ne se préoccupe, dans les couloirs, que de la séance d'aujourd'hui au Sénat. C'est avec impatience que sont attendues les révélations de M. Scheurer-Kestner; on va savoir enfin ce que contient son dossier sur l'affaire Dreyfus. Tout le monde est unanime à souhaiter que cette question soit vidée au plus tôt.

La Chambre va reprendre la suite de la discussion du budget des beaux-arts.

**Les employés et ouvriers réservistes**

Le rapport sur le projet de loi présenté par Coustant, Fraest Rogée et Le Senne ayant pour objet de prévoir le rattachement des employés et ouvriers revenant à accomplir leur période d'instruction militaire a été distribué aux députés.

Les deux propositions sont réunies en une seule qui contient les articles suivants :

Art. 1er. — Tout employeur ne pourra congédier son ouvrier ou son employé appelé à faire sa période militaire, pour le fait de l'accomplissement de ce devoir civique.

Art. 2. — Si l'ouvrier est congédié pour d'autres motifs, la durée de la période d'instruction militaire n'est pas comptée dans les délais de préséance.

Art. 3. — Toute infraction à la présente loi donnera lieu, au profit de l'ouvrier et de l'employé, à des dommages et intérêts qui peuvent être inférieurs au salaire d'un mois pour l'ouvrier et aux appointements de deux mois pour l'employé.

**Commission des Douanes**

La commission des douanes s'est réunie ce matin, sous la présidence de M. Georges Graux.

Elle a fait procéder à un second tour de scrutin par suite du défaut de quorum à la dernière séance, sur le principe de l'établissement d'un droit sur les graines oléagineuses et de l'augmentation de droits sur les huiles végétales. Ce vote a été donné 9 voix pour, 9 voix contre, et une abstention, le principe n'a pas été adopté.

**La liberté de la presse**

On vient de distribuer à la Chambre une proposition de loi présentée par un certain nombre de députés, parmi lesquels notamment MM. Albert George, Ferry, Vauquignac, L'Herminier, Poincaré, Guyot-Dorville, Plichon de Mun, de Rémel, etc., proposition tendant à compléter les dispositions de l'article 13 de la loi du 30 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

L'article 13 de la loi du 30 juillet 1881 est modifié ainsi qu'il suit :

« Le grand sergent d'insérer dans les trois jours de leur réception, constatée par exploit d'huissier ou par récépissé qui ne pourra être refusé, délivré soit à l'expéditeur s'il est présent en personne, soit à son fondé de pouvoir muni d'une attestation écrite, soit à l'agent des postes porteur de la lettre recommandée ou chargée, des réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal, etc., etc. »

Pendant la période électorale, le délai de trois jours pour l'insertion des réponses sera réduit à vingt-quatre heures pour les journaux quotidiens.

Le délai de citation pour refus d'insertion sera de vingt-quatre heures, sauf pendant les trois jours qui précéderont le scrutin, durant lesquels la citation pourra être donnée à deux heures.

Le tribunal pourra décider que le juge ne peut ordonner l'insertion sans exécution sur minute nonobstant opposition ou appel.

« Sera assimilée au refus d'insertion le fait de publier une édition spéciale, dont serait retranché le journal que le numéro correspondait de la réponse dit tenu de répondre. »

**LA SÉANCE**

Présidence de M. Erlanson, président.

La séance est ouverte à 2 heures 20.

La salle est aux trois-quarts vide; la plupart des députés sont au Luxembourg.

**BUDGET DES BEAUX-ARTS**

Après adoption du projet de loi relatif au rattachement des réservistes d'artillerie en ce qui concerne le budget des beaux-arts.

M. Graux est demandé une augmentation de 70 000 fr. pour les travaux qu'il déclare nécessaires au musée du Louvre, en cas d'incendie. L'amendement est rejeté.

M. Buisson réclame un crédit de 250 000 fr. pour la reconstruction de l'école des arts décoratifs de Limoges. Cet amendement est repoussé.

La commission accepte un amendement d'augmenter de 25 000 fr. pour la création d'un laboratoire d'éléctricité à l'école des mines de St Etienne.

**BUDGET DES TRAVAUX-PUBLICS**

On passe à la discussion du budget des travaux publics.

M. Bourgeois invite le gouvernement à préparer un plan général des grands travaux qu'il y a urgence à faire.

M. Buisson demande que les cahiers des charges des adjudications de travaux comportent l'obligation du minimum de salaires.

M. Plichon se plaint que les tarifs en vigueur sur les lignes de l'Ouest et du Nord aient pour résultat d'augmenter l'importation des charbons anglais et de diminuer la consommation des charbons français.

Il réclame la construction du grand canal du Nord reliant l'Escaut à l'Oise. L'orateur termine en demandant aux ministres de faire aboutir la loi sur l'hygiène maritime.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 heures.

Jacques GUEUX.

## L'ENQUÊTE

Suivant le *Figaro*, le commissaire du gouvernement militaire chargé d'instruire par ordre du général Sausser, dans l'affaire de la dénonciation, a lancé hier ses premières convocations pour aujourd'hui.

On entendra aujourd'hui M. Mathieu Drayfus, puis, probablement, M. Esterhazy.

— De l'Écho de Paris :

Il se pourrait que M. le commandant Ravary fut chargé de visiter l'affaire Dreyfus et celle de la trahison du capitaine Guillaud. L'ex-capitaine Guillaud a été condamné pour espionnage. Le crime de haute trahison étant prescrit, au milieu de l'indifférence générale, Guillaud accepterait sans en appeler, le jugement du tribunal de recensement qui le condamna.

Guillaud vendait des manuels, des théories et des renseignements relatifs à la mobilisation et à la concentration dont il avait pu connaître en sa qualité de membre technique d'une commission militaire d'étapes.

Mais, demande l'Écho de Paris, à quel titre Guillaud vendait-il ces renseignements, et l'acheteur de Guillaud B et-il pas été en relations plus tard avec Drayfus ?

Si tous ces renseignements que nous enregistrions avec les plus expresses réserves se confirment, on voit que le Panama militaire est appelé à prendre des proportions inouïes.

Lire en deuxième page le compte-rendu du débat soulevé par M. Scheurer-Kestner au Sénat, sur L'AFFAIRE DREYFUS.

## MÉPRISE D'UN FACTIONNAIRE

Paris, 7 décembre.

Un incident dramatique assez extraordinaire s'est produit à l'avant-dernière nuit à la maison centrale de correction de Poissy.

Dimanche soir, vers onze heures, le caporal Creton, du 112e d'infanterie, était de service à la maison centrale, effectuant les rondes réglementaires.

Après avoir visité plusieurs postes, il se dirigea vers celui désigné sous le n° 6.

Le soldat Depreux, qui était de faction, aperçut soudainement, dans une cellule voisine, un individu qui se débattait dans les anneaux d'un cadenas. « Halte là ! Qui vive ! »

N'obtenant aucune réponse, et ne reconnaissant pas le caporal de service, il espéra son fusil et fit feu.

Le caporal Creton, gravement atteint, poussa un cri de douleur et s'effondra.

Le soldat qui l'accompagnait jeta aussitôt l'alarme et plusieurs militaires accoururent.

Pendant qu'on s'efforçait de panser le blessé, on s'assura qu'il s'agissait d'un médecin, et aussitôt le soldat Depreux fut arrêté et conduit au poste de la maison centrale.

Le caporal Creton, qui se trouvait à Paris fut immédiatement avisé par express.

A son arrivée, le docteur Ambroisini constata que l'état du blessé était des plus graves, et qu'il fallait le transférer à l'hôpital militaire de Poissy, où le docteur Labarrière examina la blessure que le soldat Creton portait au flanc gauche. La balle l'avait traversé de part en part.

Le médecin considéra l'état de la victime comme désespéré.

Le caporal Creton était libérable à la prochaine classe; il était originaire du département de la Seine Inférieure.

Le malheureux Depreux est fou de douleur depuis son arrestation; il pleure constamment.

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 7 décembre.

Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

L'affaire Dreyfus. — M. Méline a saisi le Conseil d'une demande d'interpellation sur l'affaire Dreyfus, au sujet de ses déclarations et de celles du général Billot, à la séance de samedi dernier, à la Chambre.

Le Gouvernement acceptera de discuter aujourd'hui cette interpellation devant le Sénat.

Les Travaux Publics. — Nous donnons plus haut la première partie du Conseil des ministres relative à l'affaire Dreyfus. Après cette communication, M. Turrel a entretenu le Conseil des questions soulevées par la discussion prochaine de son budget devant la Chambre.

Le Métropolitain. — Le ministre des travaux a également fait savoir qu'il avait saisi le Conseil d'état, après un avis favorable du Conseil supérieur des ponts et chaussées, du projet du métropolitain de la ville de Paris.

## L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 7 décembre.

Le commissaire du gouvernement chargé d'instruire dans l'affaire Esterhazy n'a encore lancé aucune convocation. Il a dirigé de l'enquête dirigée par le général de Pellieux, et ce n'est qu'après étude des documents constituant ce dossier qu'il entendra les parties en cause et prendra les mesures nécessaires à la solution rapide de l'instruction ouverte sur les ordres du général Sausser.

Le commandant Ravary, commissaire rapporteur chargé de diriger l'instruction ouverte, ne se confiera pas dans le rôle apparent qui lui est dévolu.

Son enquête portera également sur les dessous de la campagne menée en faveur de Dreyfus.

A ce propos l'Écho de Paris affirme qu'il serait aujourd'hui avéré qu au lendemain de la condamnation de Dreyfus des offres d'argent furent faites à un personnage mêlé à l'affaire actuelle, dans le but de faciliter l'évasion du condamné avant son départ pour l'île de Ré; que les mêmes tentatives furent renouvelées avant l'embarquement de Dreyfus pour le lieu de déportation.

Le commandant Ravary, serait, dit-on en mesure d'établir les responsabilités à propos de ces tentatives.

L'instruction durera une quinzaine de jours.

Maladie de M. Esterhazy

On annonce que l'état de santé du commandant Esterhazy, très précaire depuis longtemps, puisqu'il a été la cause de sa mise en non activité, a été aggravé considérablement par les événements de ces jours derniers.

UNE FERQUINITION

La Lanterne dit qu'une perquisition aurait été faite chez M. Goldmann, correspondant à Paris de la Gazette de France, qui fit dans ce journal une campagne des plus vives en faveur de Dreyfus et qui

## ÇA & LÀ

### SAINT-NICOLAS

Saint Nicolas, saint Nicolas, Nous espérons en la venue, Mais chez nous, tu ne passes pas Et notre cheminée est nue. Notre triste foyer désert Que l'air vent de l'hiver glace. C'est resté cependant ouvert Te gardant une large place.

Saint Nicolas, saint Nicolas, Où paraîtra-tu sur nos images. Chez nous, pourquoi de viens-tu pas ? Quoique pauvre, nous sommes sages. Nous croirait-on trop exigeants ? Un rien nous est une surprise !... Apporte aux petits indigents, Un jouet, une friandise !

Saint Nicolas, saint Nicolas, Ton âne sous le fardeau plie, Arrête toi ! ne l'en va pas ! Plus d'un petit cœur te supplie. Quoi ! malgré notre appel on t'enchante. Fiers nous, tu restes encore chiche !... Ah ! tiens, tu n'es, vilain méchant, Que le patron de l'enfant riche !

Saint Nicolas, saint Nicolas, Tu n'as pas pitié de nos larmes, Sourd à nos cris, tu ne veux pas Apaiser un peu nos alarmes. Va-t'en donc ! tu peux t'en aller. Va-t'en dans ton cœur rien ne bouge !... Il viendra pour nous consoler Notre grand Saint-Nicolas-Rouge !

Jacques GUEUX.

## INFORMATIONS

### INTERIEUR

**LE DÉPART DU BARON DE MOHRENBACH**

Paris, 7 décembre.

Une dépêche officielle de Saint Pétersbourg annonce que le baron de Mohrenbach, auquel les charges de la nouvelle dignité de sénateur ne permettent plus de rester à la tête de l'ambassade de Russie en France, est relevé de ses fonctions et est remplacé à Paris par le comte Ourousoff.

Il va maintenant dans les conseils privés de l'Empereur, apporter l'expérience que lui donnent deux années d'une périlleuse mission en France et cinquante deux années de brillants services rendus à la Russie.

Le prince Ourousoff, ministre de Russie en Belgique, arrivera le mois prochain à Paris.

M. de Giers, conseiller d'ambassade à Paris, est nommé ministre de Russie à Bruxelles.

**LE SERMENT DES JOUES PAR TÉLÉGRAPHE**

Paris, 7 décembre.

On sait que M. Joseph Faure, le tombeur de Darlan, a écrit à M. Millard, le nouveau garde des sceaux, pour lui demander de faire prêter un serment nouveau et régulier à magistrat qui avait été l'occasion de son interpellation.

M. Millard a répondu à M. Faure qu'il lui fait connaître la solution qu'elle comporte. Si M. Faure n'est pas satisfait après ça...

**LA COLONIE CUBAINE DE PARIS**

Paris, 7 décembre.

La colonie cubaine de Paris, elle de commémorer la mort du héros de l'indépendance nationale le général Antonio Maceo, tué par les Espagnols, le 7 décembre 1893, a organisé un service funèbre mardi, à huit heures et demi du soir, à l'hôtel des Sociétés savantes, une réunion qui était présidée par le docteur Estancés, délé-